Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-en-Famenne

VILLE de MARCHE-EN-FAMENNE

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune, a été extrait ce qui suit :

Séance du 17 décembre 2018

Présents :
M. André BOUCHAT, Bourgmestre
Mmes et MM. Nicolas GREGOIRE, Jean-François PIERARD, Christian NGONGANG, Valérie LESCRENIER, Carine BONJEAN-PAQUAY, Echevins
Mmes et MM. Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK, Bertrand LESPAGNARD, Pascale MAROT-LOISE, Lydie PONCIN-HAINAUX, Samuel DALAIDENNE, Gaëtan SALPETEUR, Laurence CALLEGARO, Alain MOLA, Willy BORSUS, René COLLIN, Sébastien JOACHIM, Philippe-Michel PANZA, Louise MAILLEN, Jean Pierre GEORGIN, Sébastien FRANCOIS, Salim MERHI, Gauthier WERY, Nicole GRAAS, Patrice LOLY, Conseillers communaux
M. Jean-Paul LECARTE, Directeur général

Objet : Mandataires – Intercommunales, ASBL et autres entités - Déclarations individuelles d'apparentement.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles:
- L1234-2 §1, al 6 et 8 relatifs aux asbl et stipulant que les représentants du conseil communal sont nommés par celui-ci dans les ASBL dont la commune est membre et désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;
- L1523-15 §3 relatif aux intercommunales et stipulant que les administrateurs représentant les communes associées sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des Conseils communaux des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Que pour le calcul de cette proportionnelle, il sera tenu compte des éventuels critères statutaires ainsi que des déclarations individuelles facultatives d'apparentement ou de regroupement, pour autant que celles-ci soient transmises à l'intercommunale avant le 1er mars de l'année des élections communales et provinciales ;

Vu la demande des asbl et intercommunales ;

Prend acte

Des déclarations individuelles d'apparentement des Conseillers communaux installés le 03 décembre 2018.

Ces déclarations se répartissent de la manière suivante :

Conseillers	Dénomination liste aux élections 2018	Liste d'apparentement
BOUCHAT André	Mayeur - Cdh	Cdh
GREGOIRE Nicolas	Mayeur - Cdh	Cdh
COLLIN René	Mayeur - Cdh	Cdh
PIERARD Jean-François	Mayeur - Cdh	Cdh
NGONGANG Christian	Mayeur - Cdh	Cdh
LESCRENIER Valérie	Mayeur - Cdh	Cdh
BONJEAN-PAQUAY Carine	Mayeur - Cdh	Cdh
PIHEYNS Mieke	Mayeur - Cdh	Cdh

MAROT-LOISE Pascale	Mayeur - Cdh	Cdh
JOACHIM Sébastien	Mayeur - Cdh	Cdh
PONCIN-HAINAUX Lydie	Mayeur - Cdh	Cdh
DALAIDENNE Samuel	Mayeur - Cdh	Cdh
PANZA Philippe-Michel	Mayeur - Cdh	Cdh
MAILLEN Louise	Mayeur - Cdh	Cdh
SALPETEUR Gaëtan	PS	PS
MOLA Alain	PS	PS
WERY Gauthier	PS	PS
LOLY Patrice	PS	PS
BORSUS Willy	MaRche 2018 - MR	MR
GEORGIN Jean-Pierre	MaRche 2018 - MR	MR
LESPAGNARD Bertrand	MaRche 2018 - MR	MR
FRANCOIS Sébastien	MaRche 2018 - MR	MR
CALLEGARO Laurence	MaRche 2018 - MR	MR
MERHI Salim	MaRche 2018 - MR	MR
GRAAS Nicole	Ecolo	Ecolo

Par le Conseil:
Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT

Pour extrait certifié conforme, le 20 décembre 2018

Le Directeur général,
Jean-Paul LECARTE

Le Bourgmestre,
André BOUCHAT